



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

OQTF Vaucluse

Question orale n° 610

Texte de la question

Mme Bénédicte Auzanot interroge M. le ministre de l'intérieur sur les éloignements d'étrangers en situation irrégulière dans le département du Vaucluse. Le 15 janvier 2026, la préfecture du Vaucluse a publié son bilan pour l'année 2025 relatif aux interpellations d'étrangers en situation irrégulière et aux éloignements d'étrangers sortant de prison. Mme la députée demande à M. le ministre, d'une part, de lui indiquer, depuis 2022, le nombre total de mesures d'éloignement délivrées (hors mesures administratives complémentaires) ainsi que le nombre de mesures d'éloignement exécutées. Elle lui demande, d'autre part, toujours depuis 2022, de préciser la répartition des éloignements selon leur modalité, à savoir les éloignements dits « forcés », « spontanés » et « aidés », selon la terminologie employée par la direction générale des étrangers en France (DGEF). Enfin, elle lui demande surtout de détailler la répartition des éloignements entre les ressortissants de l'Union européenne, les ressortissants de pays tiers éloignés vers un autre État membre de l'Union européenne (au titre d'une réadmission Schengen ou d'un transfert Dublin) et les ressortissants de pays tiers éloignés vers un pays tiers.

Données clés

Auteur : [Mme Bénédicte Auzanot](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 610

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 février 2026](#)